

## Pas à pas sur les modalités de création d'un compte personnel d'accès à GIMT

La création d'un compte personnel sur le site internet des douanes <https://www.douane.gouv.fr> est le préalable nécessaire à l'accès à l'appliquatif GIMT (Gestion Informatisée du Monopole du Tabac).

Une fois le compte personnel créé, l'opérateur pourra consulter GIMT à tout moment depuis son **espace personnel** sur le site <https://www.douane.gouv.fr>.



### Gestion Informatisée du Monopole du Tabac

Cette téléprocédure offre l'accès aux fiches Débits et Débitants et diverses...

**Pour créer un compte personnel, une adresse de messagerie fiable est exigée.**

#### La création du compte personnel a lieu en 3 étapes :

- 1 - Création du compte personnel
- 2 - Activation du compte personnel
- 3 - Rattachement de l'établissement

#### **ETAPE 1 - CREATION DU COMPTE PERSONNEL**

- **Connexion au portail des douanes**

Se connecter au site internet <https://www.douane.gouv.fr>

- **Création du compte personnel**

En haut, à droite du site, dans l'onglet **Mon espace Personnel**, cliquer sur **S'inscrire**.



**douane.gouv.fr**

Le portail de la direction générale des douanes et droits indirects



## Création de votre compte personnel

L'inscription sur douane.gov est nécessaire pour utiliser vos services en ligne et faire appel à l'assistance. En créant votre compte vous retrouverez dans votre espace personnel tous les services en ligne dont vous aurez besoin et bénéficierez également d'informations personnalisées (actualités, dossier, évènements...).



Pour en savoir plus, consulter la démarche :

→ [Création d'un compte personnel sur le portail douane.gov.fr](#)

Afin de créer votre compte, nous vous invitons à remplir ce formulaire. Tous les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

**Les informations de connexion et les informations personnelles doivent être renseignées.**

### 1. Vos informations de connexion

Les informations de connexion à renseigner sont l'identifiant, le mot de passe et une **adresse de messagerie identique à celle déclarée aux services des douanes.**



#### Vos informations de connexion

**Identifiant \***

✓ Règles pour créer identifiant valide :

L'identifiant doit être composé de 8 à 20 caractères. Uniquement de chiffres et de lettres. Aucun caractère spécial n'est autorisé.

**Mot de passe \***

**Confirmer le mot de passe \***

✓ Règles pour créer un mot de passe valide :

Le mot de passe doit être composé d'au moins 8 caractères, et contenir au moins un chiffre, au moins une lettre majuscule, et au moins un caractère spécial sachant que le caractère « tiret bas ( \_ ) » n'est pas considéré comme un caractère spécial.

**Courrier électronique \***

exemple : nom@moncourriel.fr

**Confirmer le courrier électronique \***

exemple : nom@moncourriel.fr

Saisissez une adresse valide, par exemple : nom@moncourriel.fr

### Identifiant

L'identifiant est un nom d'utilisateur personnel que vous choisissez, qui vous permettra d'accéder à votre espace et que vous utiliserez à chaque connexion.

- L'identifiant doit être composé de 8 à 20 caractères.
- Uniquement des chiffres et des lettres
- Aucun caractère spécial ( , ; : ! ? % - ... ) n'est autorisé

## Mot de passe

Le mot de passe est un code secret personnel qui vous permettra d'accéder à votre espace personnel

- Le mot de passe doit être composé d'au moins 8 caractères.
- Contenir au moins un chiffre
- Contenir au moins une lettre majuscule
- Contenir au moins un caractère spécial, le tiret \_ n'étant pas un caractère spécial.

## Confirmer le mot de passe

Le mot de passe doit être identique.

## Courrier électronique

L'adresse de messagerie renseignée doit être **fiable et identique** à celle déclarée au service des douanes.

## Confirmer le courrier électronique

Le courrier électronique doit être identique.

## 2. Vos informations personnelles

Les informations personnelles à renseigner sont l'identité du gérant de débit de tabac et ses coordonnées.

 Vos informations personnelles

**- Votre identité**

Nom *	Prénom *
<input type="text"/>	<input type="text"/>

**- Vos coordonnées**

Numéro de téléphone	Numéro de téléphone mobile
<input type="text"/> <i>exemple : 0100000000</i>	<input type="text"/> <i>exemple : 0600000000</i>

**Adresse postale**

*exemple : 20 rue du Général Leclerc 75004 PARIS*

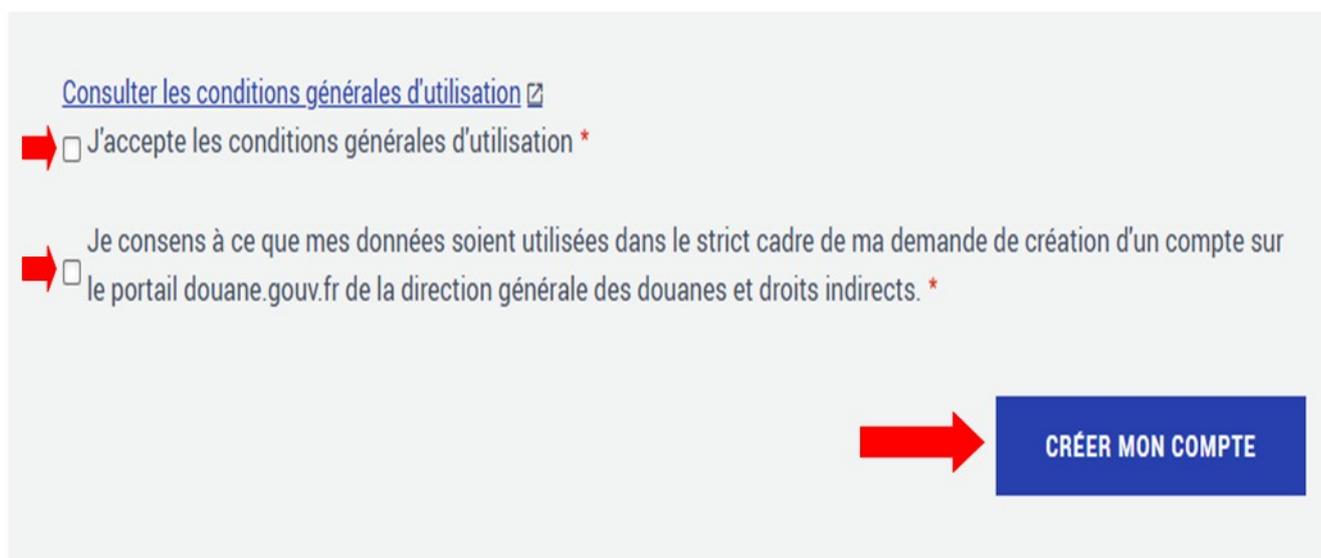
## Consulter les conditions générales d'utilisation

Il est possible d'accéder à la [notice d'information relative aux conditions générales d'utilisation des données personnelles](#) en cliquant sur le lien « *consulter les conditions générales d'utilisation* ».

Cocher la case **J'accepte les conditions générales d'utilisation.**

Cocher la case **Je consens à ce que mes données soient utilisées dans le strict cadre de ma demande de création d'un compte.**

Cette première étape se termine en cliquant sur le bouton **CRÉER MON COMPTE.**

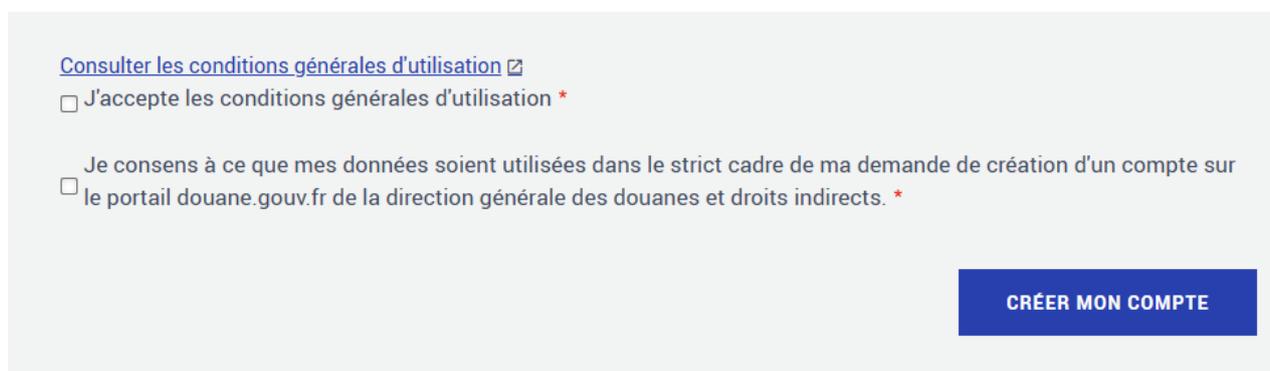


[Consulter les conditions générales d'utilisation](#) 

J'accepte les conditions générales d'utilisation \*

Je consens à ce que mes données soient utilisées dans le strict cadre de ma demande de création d'un compte sur le portail douane.gouv.fr de la direction générale des douanes et droits indirects. \*

**CRÉER MON COMPTE**



[Consulter les conditions générales d'utilisation](#) 

J'accepte les conditions générales d'utilisation \*

Je consens à ce que mes données soient utilisées dans le strict cadre de ma demande de création d'un compte sur le portail douane.gouv.fr de la direction générale des douanes et droits indirects. \*

**CRÉER MON COMPTE**

Un nouvel écran apparaît avec le message :

**Votre compte utilisateur a été créé !**

## **ETAPE 2 – ACTIVATION DU COMPTE PERSONNEL**

Un courriel est envoyé à l'adresse de messagerie renseignée par le buraliste par l'expéditeur Portail *douane.gouv.fr* afin de confirmer et activer le compte.

Procéder à l'activation du compte personnel :

- Le courrier de confirmation est envoyé sur l'adresse de messagerie que vous avez renseigné lors de la création du compte personnel.
- Consulter votre messagerie personnelle.
- À réception du message, cliquer sur le lien de confirmation présent dans le courrier pour activer le compte personnel.
- Si le courrier n'apparaît pas dans la boîte de réception, vérifier les *spams* ou *courriers indésirables*.

En cas de difficulté, il est possible d'obtenir une aide en cliquant sur le lien :

→ [Obtenir de l'aide via notre outil en ligne de demande d'assistance](#)

### ETAPE 3 – RATTACHEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Un établissement, en l'occurrence le débit de tabac, doit être rattaché au compte personnel.

Procéder au rattachement de l'établissement :

- Se connecter sur le site internet <https://www.douane.gouv.fr> à l'espace personnel.



- Renseigner l'identifiant, le mot de passe et cliquer sur le bouton **Me Connecter** pour accéder à votre espace personnel.



- Sur la page suivante, cliquer sur le bouton **Ajouter un rattachement**



- Sélectionner le **Code type SIRET** dans le premier menu déroulant.
- Indiquer le **numéro de SIRET** de 14 chiffres qui doit être identique à celui communiqué au service des douanes dans le second menu déroulant.
- Cliquer sur le bouton **Vérifier le code**.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Liberté  
 Egalité  
 Fraternité

DOUANES & DROITS INDIRECTS  
**douane.gouv.fr**  
 Le portail de la direction générale des douanes et droits indirects

Accueil • Gérer les informations du compte • Ajouter un établissement de rattachement

### Ajouter un établissement de rattachement

Si votre entreprise est référencée à l'INSEE (SIREN), le rattachement doit se faire sur le SIRET de l'un des établissements.

J'ai un numéro SIRET (France)     Je n'ai pas de numéro SIRET (Europe, Douane, Autre)

Code type :

Numéro :

- Une page récapitulative des informations s'affiche.
- Cliquer sur le bouton **Confirmer**.

### **Attention !**

**Le compte personnel est créé mais pas encore activé.**

**Il ne le sera qu'après une période minimale d'une dizaine de jours.**

**Lorsque le bouton **Gestion informatisée du Monopole du Tabac** apparaîtra sur votre espace, comme dans l'écran ci-dessous, vous pourrez alors consulter les informations sur votre débit de tabac.**

VOS SERVICES EN LIGNE présentés selon votre fréquence d'utilisation

[→ Tous les services en ligne](#)

 Service opérationnel

 Message informatif

 Incident à portée limitée

 Incident majeur



**Gestion Informatisée du Monopole  
du Tabac**

Cette téléprocédure offre l'accès aux  
fiches Débits et Débitants et diverses...



**GIMT\_EXTRANET**

Application web à destination des  
débitants de tabacs.



**Correspondant Entreprise (Admin  
ProDouane)**

Gestion du rattachement des comptes  
des collaborateurs de l'entreprise...



**Traitement et Suivi de l'Assistance  
en Réseau (Archive TSAR) (à**

Vous rencontrez une difficulté sur le  
portail. Cet outil vous permet de...

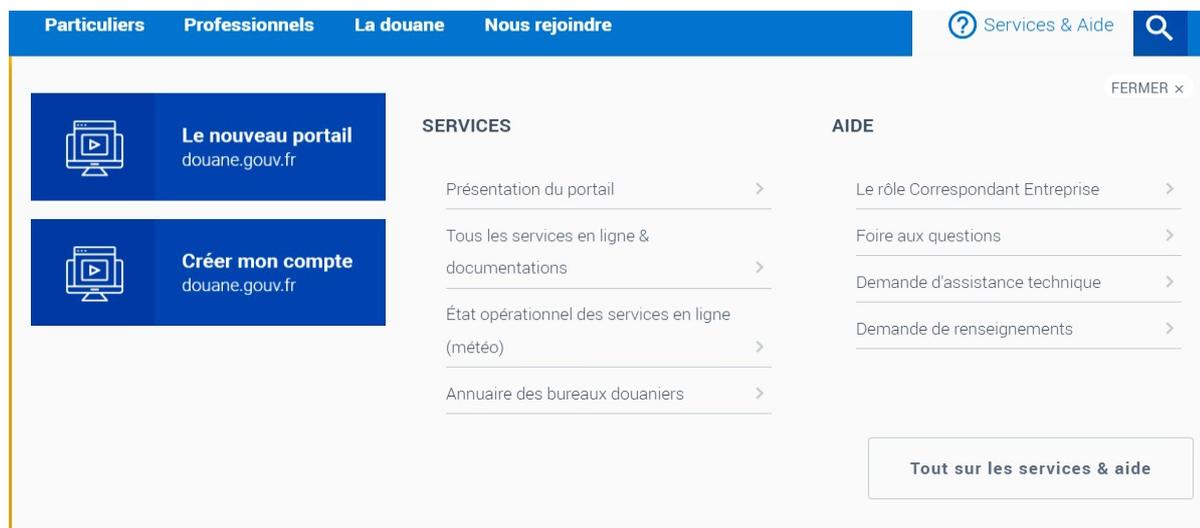
**Pour plus d'informations sur les modalités de création du compte personnel :**

La notice d'information sur les modalités de création d'un compte personnel est disponible en ligne à l'adresse internet [www.douane.gouv.fr/sinscrire-et-creer-un-compte-personnel-sur-douanegouvfr](http://www.douane.gouv.fr/sinscrire-et-creer-un-compte-personnel-sur-douanegouvfr)

Il est également possible d'obtenir des renseignements sur le site internet [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr), en cliquant en haut et à droite de l'écran sur **Services & Aide**



L'écran suivant apparaît :



**Sur les modalités de création de compte :** Cliquer sur **Créer mon compte**.

**En cas de difficulté technique rencontrée :** Cliquer sur **Demande d'assistance technique**.

L'écran suivant apparaît :



## Service en ligne Outil en ligne de gestion de l'assistance (OLGA)



Mis à jour le 14/12/2020

**POUR QUI**  
Les utilisateurs des services en ligne, particuliers et professionnels.

**POUR QUOI**  
Pour obtenir une **assistance technique** lorsque vous rencontrez une difficulté d'accès ou d'utilisation d'un service en ligne.  
Pour toute question réglementaire, adressez-vous à votre service gestionnaire ou aux téléconseillers d'« Infos douane service ».

**Accéder au service en ligne**

Cliquer sur **Accéder au service en ligne**, puis sur l'onglet **Nouvelle demande** pour déposer une demande d'assistance.

**Demande Assistance**

Nouvelle demande | Documents

**Accueil**

Accueil

Pour plus d'informations sur la demande d'assistance, cliquer sur l'onglet **Documents**, puis sur **l'oeil vert** se situant à gauche du **Manuel utilisateur « douane.gouv.fr »**.

**Documents**

Documents

Manuel utilisateur "douane.gouv.fr"